

NATURA 2000

DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 6940

en Basse-Normandie

Juin 2011

Lande à ajonc - La Hague



© CSP

Ruisseau à Yvrandes (Orne)



© CEL



© J.F. Eléger

Broyage

Sommaire

Le réseau Natura 2000	2
Le mode contractuel français	3
Quelques espèces et habitats	4
La gouvernance des sites	5
Des incitations pour gérer les sites	6
Quelques exemples	7
L'évaluation des incidences	8
Natura 2000 en mer	8
Informations pratiques	8

Natura 2000 : déjà 15 ans de partenariat avec les acteurs locaux !

Il est maintenant de plus en plus largement admis que la biodiversité doit être considérée comme essentielle à l'avenir de l'humanité. De fait, elle contribue au maintien des grands équilibres naturels nécessaires à l'existence de l'homme. A ce titre, elle offre des services d'une valeur inestimable. La régression de la biodiversité et les déséquilibres qui s'ensuivent, qu'il faut impérativement réparer, coûtent cher à la société. Aussi est-il nécessaire et urgent d'agir pour la préserver et en assurer la meilleure gestion possible.

Ces constats ont incité l'Union européenne à proposer une contribution à ces questions en initiant la création du réseau Natura 2000. Aujourd'hui, ce réseau est le plus vaste réseau écologique au monde, comprenant près de 27 000 sites répartis sur les 27 pays constituant l'Union européenne. Il couvre une superficie totale équivalente à celle de la France et de la Grande-Bretagne.

Si le réseau Natura 2000 a été conçu afin de préserver un maillage de sites naturels représentatifs de la biodiversité à l'échelle européenne, il place l'homme au cœur du dispositif. En effet, si on oppose souvent protection de la biodiversité et développement des activités humaines, force est de constater que quoi qu'il arrive l'une et l'autre sont indissolublement liés. C'est pourquoi l'approche participative et contractuelle privilégiée par la France pour la mise en œuvre de Natura 2000 a tenté de concilier les 2 objectifs.

Au sein d'un comité de pilotage de chacun des sites du réseau, le dialogue approfondi entre tous les acteurs des sites : élus locaux, organisations professionnelles, associations... a permis de définir un objectif commun : répondre au défi de la sauvegarde de la biodiversité au travers d'une approche intégrée de la gestion et des usages de l'espace : activités agricoles, forestières, conchyliques, récréatives...

15 années après le lancement du processus de création du réseau Natura 2000 en Basse-Normandie, il est nécessaire de faire un bilan de sa réalisation. Vous trouverez dans ce journal les caractéristiques du réseau de sites bas-normands, un bilan de la mise en place des outils de gestion et les principales sources d'information pour en savoir plus.



Didier Lallement,

Préfet de la région Basse-Normandie

Préfet du Calvados

192
ENV



Natura 2000 : le plus grand réseau de sites protégés au monde

Avec 63 sites, la Basse-Normandie est fortement impliquée dans ce réseau né en 1992.

Le réseau en Europe et en France

L'Europe s'est engagée depuis 1992, dans la création d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels menacés au niveau européen.

Du cercle arctique aux eaux baignées de soleil de la Méditerranée, des côtes atlantiques fouettées par le vent aux sommets neigeux des Alpes, l'Europe offre un large éventail de paysages. Dans ces forêts, prairies, marécages, milieux côtiers... vivent une faune et une flore diversifiées et riches de multiples espèces.

Natura 2000 est né de la volonté de maintenir cette biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés. Aujourd'hui, fort de 27 000 sites couvrant 18% de la superficie de l'Union européenne, Natura 2000 constitue le plus grand réseau mondial de sites protégés.

Avec trois façades maritimes, deux grands massifs montagneux et l'influence de quatre grands types de climats, la France jouit d'une grande variété de paysages, d'habitats et d'espèces de faune et de flore. Elle joue de ce fait un rôle important dans la construction de ce réseau européen. Avec plus de 1 700 sites, Natura 2000 couvre environ 12,5% de la superficie de la France métropolitaine. ■



Le réseau Natura 2000 en Basse-Normandie

La Basse-Normandie contribue au réseau Natura 2000 avec 63 sites : 54 sites terrestres et littoraux et 9 sites exclusivement marins. 52 sites ont été désignés au titre de la directive « Habitats » et 11 au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent près de 235 000 hectares en mer et plus de 132 000 hectares du domaine terrestre soit environ 7,5 % du territoire régional. Le Calvados est concerné par tout ou partie de 24 sites, la Manche par 28 et l'Orne par 21.

Des anciennes carrières souterraines aux vastes estuaires, des cordons dunaires aux rivières et aux fleuves côtiers, des grands ensembles de marais aux massifs forestiers, des landes aux falaises littorales ou intérieures, des tourbières aux coteaux calcaires, la variété des types de sites reflète celle des ensembles écologiques régionaux. (Cf carte en page centrale) ■



L'Orne dans les gorges de Saint-Aubert

Habitat naturel : la définition

En écologie, un habitat naturel désigne le plus souvent un type de végétation terrestre, aquatique ou marine. En fonction de divers facteurs physiques tels que la nature et l'humidité du sol, l'exposition au soleil ou la température de l'eau, les ensembles végétaux - et les espèces animales qui les peuplent - varient.

Les habitats naturels sont organisés dans une classification qui va des grands types de milieux (estuaires, forêts, marais...) à des végétations plus précises (herbier de zostères, dune à oyat, lande à bruyère...). Certains habitats sont considérés comme présentant un intérêt de niveau européen parce qu'ils sont rares, menacés ou plus simplement représentatifs de la biodiversité européenne ; ils constituent le socle du réseau Natura 2000. ■

Nombre d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt européen présents en Basse-Normandie

Habitats	Nombre	Groupe	Nombre
Habitats littoraux et marins	20	Mammifères	12
Habitats d'eau douce	5	Oiseaux	140
Habitats de landes et fourrés	4	Amphibiens	1
Habitats de prairies et tourbières	13	Poissons	8
Habitats rocheux et grottes	4	Crustacés	1
Habitats forestiers	7	Insectes	8
		Mollusques	3
		Plantes	5

Pour atteindre l'objectif d'un « bon état de conservation » des sites, la France a choisi le mode contractuel. Explications.

Les Directives Oiseaux (1979 et 2009) et Habitats-Faune-Flore (1992) ont été approuvées à l'unanimité par les Etats membres de l'Union Européenne. Ces Directives engagent les Etats à un objectif de résultat : le maintien ou la restauration des populations des espèces et des habitats naturels d'intérêt européen ; on parle de « bon état de conservation ».

Toutefois, chacun des pays choisit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. A l'opposé d'une sanctuarisation, la France a privilégié une approche partenariale, contractuelle et de développement durable en associant dès le début les acteurs locaux des territoires désignés pour participer au réseau Natura 2000. La gestion des sites organisée autour d'un comité de pilotage très large, l'animation

du projet par une structure locale reconnue (l'opérateur) et l'implication des gestionnaires des espaces ruraux au travers de contrats agricoles, forestiers... basés sur le volontariat ont été les clés d'une nouvelle approche de la gestion du patrimoine naturel. Force est de constater que la dynamique est lancée ! ■



© Denis Rungette - DREAL

Relevés floristiques dans les marais de la Dives



© Franck Deschandol

Inventaire d'amphibiens



© Denis Rungette - DREAL

Baguage de jeunes cigognes

La flore et ses habitats sous observation

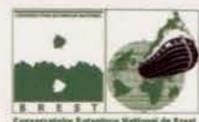
Créée en 2000, l'antenne bas-normande du Conservatoire Botanique National de Brest étudie et analyse les habitats des espèces végétales présentes dans la région, et en particulier sur les sites Natura 2000.

Agréés par l'Etat, les conservatoires botaniques nationaux poursuivent plusieurs missions : mise à jour des connaissances sur la flore, expertise auprès de l'Etat et des collectivités, élaboration de plans de conservation et diffusion de l'information. Le Conservatoire de Brest, couvrant le massif armoricain, a ouvert une antenne régionale en 2000, située actuellement à Villers-Bocage. Financée par la DREAL, la Région et les Fonds européens, elle est composée d'une équipe de six botanistes, dirigée par Catherine Zambettakis. « Au-delà de chaque espèce, c'est son habitat naturel, c'est-à-dire tout son environnement (sol, climat, humidité du sol, réseau hydraulique...), que nous étudions et que nous cartographions, poursuit-elle. Cette connaissance phytosociologique permet dès lors une conservation plus durable des milieux et de leur biodiversité. Natura 2000 prend d'ailleurs bien en compte cette notion, et c'est ce qui en fait tout l'intérêt pour nous ».

La phytosociologie, science qui définit et classe les types de végétation, est une discipline très complexe, le Conservatoire botanique joue un rôle d'appui essentiel auprès des opérateurs Natura 2000 : il identifie les habitats présents dans chacun des sites et apporte une assistance auprès des techniciens qui établissent leur cartographie. Dans ce sens, il assure la fiabilité scientifique des cartes obtenues qu'il intègre dans la base de données régionale sur les habitats dont il assure la gestion. ■



Catherine Zambettakis, directrice de l'antenne régionale du Conservatoire botanique national de Brest





Des habitats et des espèces très divers

L'écrevisse à pattes blanches

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce emblématique des rivières et des ruisseaux de bonne qualité. Ce crustacé d'une dizaine de centimètres de long à l'âge adulte, vit en groupes parfois denses dans des cours d'eau à fort courant et fonds caillouteux. Tout ce qui contribue à maintenir ou à reconquérir une eau d'excellente qualité physico-chimique va dans le sens de la pérennité de cette espèce et de toutes les communautés animales et végétales qui l'accompagnent. Mais la qualité de l'eau ne fait pas tout : l'écrevisse à pattes blanches est actuellement confrontée à la progression de sa cousine venue d'outre-Atlantique, l'écrevisse du Pacifique, qui n'hésite pas à la mettre en pièces et qui lui transmet à distance un champignon mortel, l'Aphanomycose. L'urgence est donc de s'abstenir de contribuer à la propagation des écrevisses invasives. ■



© CSP

Chauves-souris

La Basse-Normandie héberge 20 espèces de chauves-souris dont 5 sont d'intérêt européen.

Petits mammifères se nourrissant exclusivement d'insectes, elles passent la mauvaise saison en hibernation dans les trous d'arbre, les murs fissurés et, le plus souvent, dans des cavités souterraines où l'on peut observer des rassemblements atteignant plusieurs centaines d'individus. Certaines espèces (rhinolophes, grands murins) se reproduisent dans les combles ou greniers chauds où les femelles se rassemblent pour mettre bas un seul jeune par an. Une vingtaine de sites d'hibernation ou de reproduction sont désignés au sein du réseau Natura 2000. ■



Grand murin

© Philippe Spiroux

Flûteau nageant

Le flûteau nageant est une plante aquatique de la famille des plantains d'eau. Enracinée au fond d'une zone d'eau stagnante, la tige émet des feuilles qui s'étalent à la surface de l'eau. On la trouve principalement dans les eaux peu profondes (mare, fossé, bord de cours d'eau...) qui peuvent temporairement s'assécher. C'est une espèce pionnière qui supporte mal la concurrence d'autres espèces. En Basse-Normandie, le flûteau nageant est peu commun avec comme principaux bastions le marais du Grand Hazé/Orne, le marais de Chicheboville-Bellengreville/Calvados, les landes de Lessay et les marais du Cotentin/Manche. ■



© Robin Rolland

Gravelot à collier interrompu

Le Gravelot à collier interrompu est un petit échassier des côtes basses. Il revient à partir de mars de ses quartiers d'hiver africains et vient se cantonner sur les hauts de plage des côtes sableuses de Basse-Normandie. Installant son nid à même le sol aux abords de la laisse de mer, il subit les dérangements humains (écrasement par des véhicules ou des promeneurs) ou des chiens. L'augmentation des coups de vent printaniers détruit également nombre de nids mais la population se maintient autour de 290 couples qui représentent plus de 20 % des effectifs français. ■



© David Vigour

Habitats forestiers

Parmi tout le panel d'habitats naturels qui bénéficient de la reconnaissance de l'Europe via Natura 2000, on trouve sur plusieurs milliers d'hectares en Basse-Normandie sept habitats liés aux forêts et aux milieux boisés. Certains couvrent d'assez grandes surfaces (habitats de hêtraies) tandis que d'autres sont très localisés (boisements alluviaux, forêts de ravins...). En dehors de situations particulières (pente trop forte, sols gorgés d'eau...), les sylviculteurs privés et l'Office National des Forêts en assurent l'exploitation économique pour de nombreuses filières commerciales en adaptant leurs techniques au maintien d'éléments remarquables : cours d'eau, arbres à chauves-souris, mares forestières ... ■



© DREAL

Prés salés

Espaces de transition entre la terre et la mer, les prés salés sont localement appelés herbous. Ils recèlent une flore particulière adaptée au sel et enrichissent le milieu marin par la matière organique qu'ils produisent.

Les prés salés jouent un rôle de nurserie pour les poissons (mulets, bars...) mais servent également de reposoirs à marée haute pour les petits échassiers (pluviers, bécasseaux, huîtriers...). En baie du Mont Saint-Michel et dans les havres de la côte ouest du Cotentin, ils sont associés au pâturage par des moutons qui contribuent au maintien de la puccinelle, petite graminée consommée par la bernache cravant et le canard siffleur en hiver. ■



© DREAL

Pelouses calcicoles

Les pelouses calcicoles – ou plus simplement « les prés maigres sur calcaire » – sont le plus souvent localisées sur les coteaux des vallées et vallons de la partie est de la Basse-Normandie située dans le bassin parisien. Avec leur sol superficiel, très sec et ensoleillé, ces milieux sont occupés par une flore spécialisée, adaptée à la sécheresse, riche en espèces méridionales. Le groupe le plus connu est constitué par les orchidées avec plus de 20 espèces. A cette flore originale, sont liées de nombreuses espèces d'insectes spécifiques parmi les papillons diurnes, mantes religieuses, criquets... ■



Le coteau des champs genêts à Aubry le Panthou/Orne

© Thomas Bousquet

Bocage à Pique-prune

Que serait la Normandie sans son bocage ? Sans ses bocages devrait-on dire tant leurs caractéristiques peuvent être différentes (relief, taille des parcelles, variété des espèces d'arbres ou d'arbustes...) et ont généré ces paysages identitaires

façonnés au fil du temps par l'agriculture. Le bocage est traditionnellement constitué d'un réseau dense de haies entourant des prairies d'élevage, sur un relief de collines traversé d'une multitude de ruisseaux. Les vergers de pommiers ou de poiriers complètent parfois le tableau.

Une espèce de scarabée, le pique-prune, a prospéré dans les vieux arbres taillés en têtard et dans les vergers haute-tige, avant de régresser fortement ces dernières décennies avec l'arrachage des haies, la conversion des prairies en labours, et l'abandon des vergers et des arbres têtards faute de débouchés pour le bois. ■



© DREAL



Panorama du réseau Natura 2000 en Basse-Normandie



© J.F. Elder

Pelodyte ponctué



© G. Gautier

Fou de Bassan



© D. Rungette

Marais



© DREAL

Archipel de Chausey



© G. Gautier

Barges rousses



© T. Abiven

Herbier de Zostères



© G. Gautier

Phoque veau marin



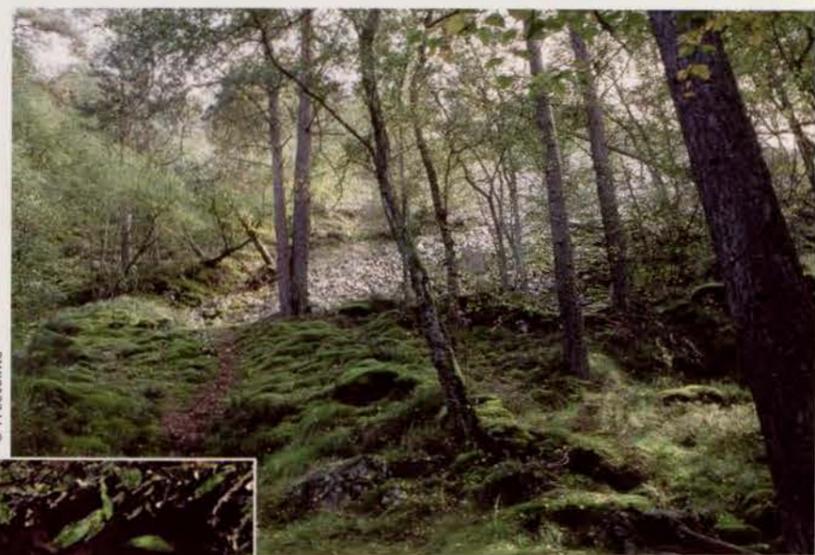
© P. Stallegger

Pique-prune



© T. Bousquet

Rossolis intermédiaire



© A. Lecoq

Butte Chaumont (Orne)



© D. Rungette

La Sée



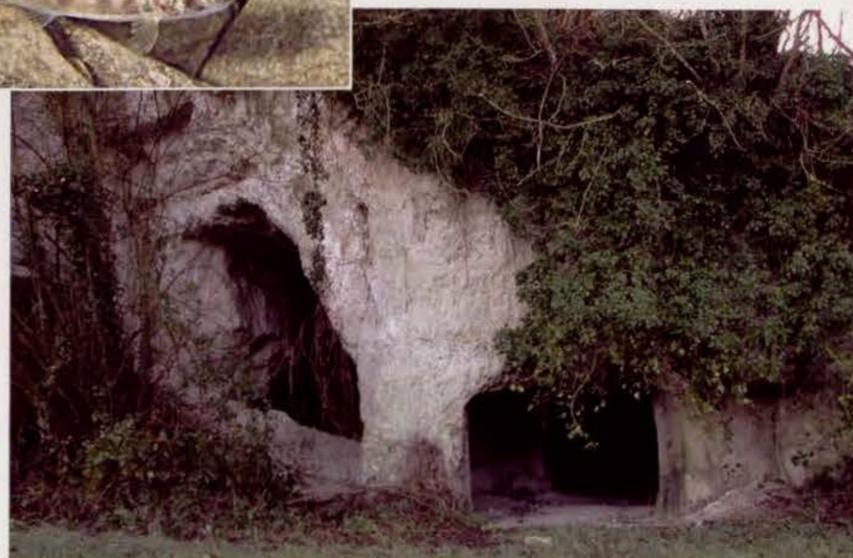
© CSP

Saumon alevin



© R. Rolland

Anémone pulsatile

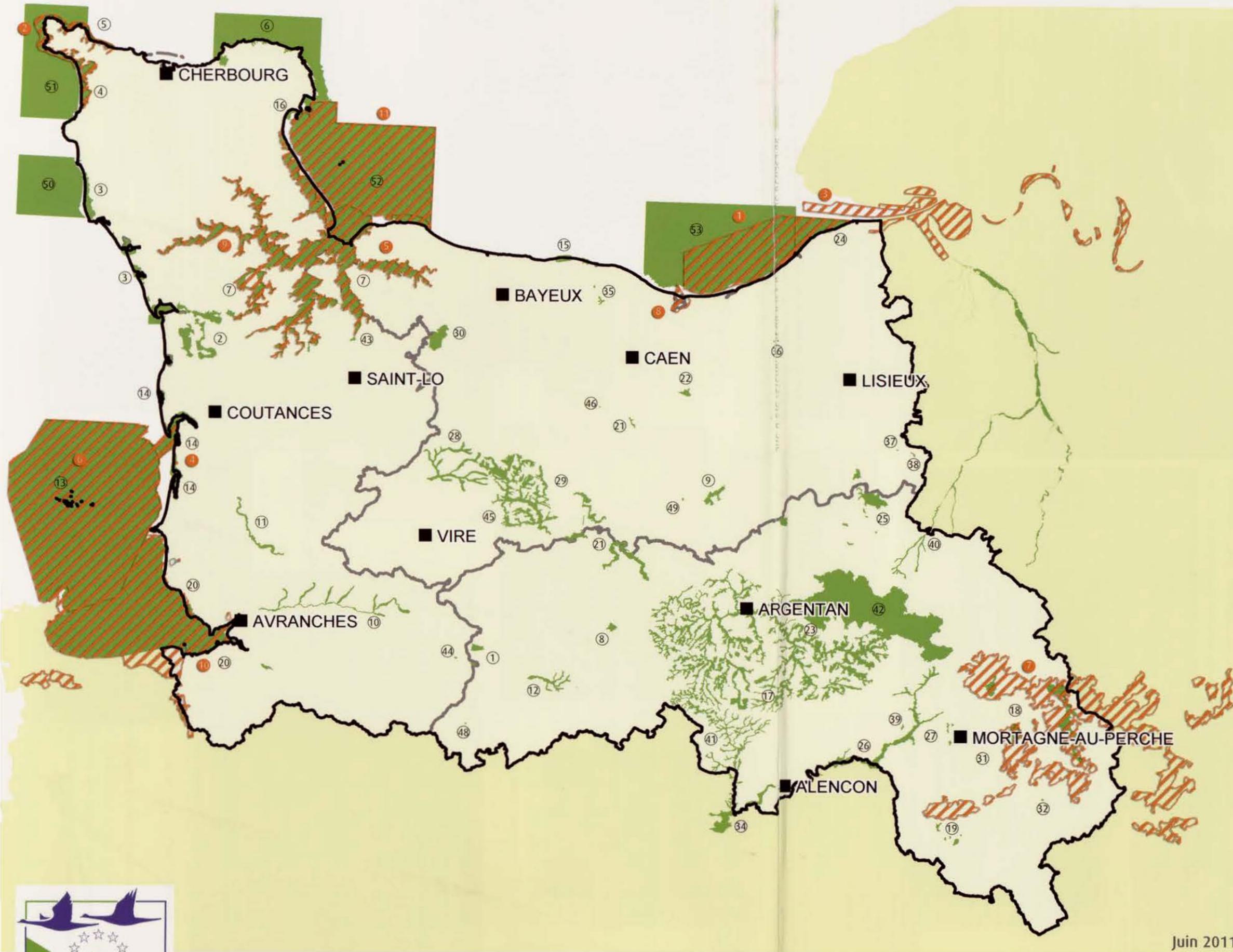


Cavités de Beaufour-Druval (Calvados)

© D. Rungette



Le réseau Natura 2000 en Basse-Normandie



1	FR2500076	Landes du Tertre Bizet et Fosse-Arthur (50 - 61)
2	FR2500081	Havre de Saint-Germain-sur-Ay et landes de Lessay (50)
3	FR2500082	Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel (50)
4	FR2500083	Massif dunaire de Héauville à Vauville (50)
5	FR2500084	Côtes et landes de la Hague (50)
6	FR2500085	Caps et marais arrière-littoraux de Barfleur au Cap Lévi (50)
7	FR2500088	Marais du Cotentin et du Bessin- Baie des Veys (14 - 50)
8	FR2500092	Marais du Grand Hazé (61)
9	FR2500096	Mont d'Eraines (14)
10	FR2500110	Vallée de la Sée (50)
11	FR2500113	Bassin de l'Airou (50)
12	FR2500119	Bassin de l'Andainette (61)
13	FR2500079	Les Iles Chausey (50)
14	FR2500080	Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (50)
15	FR2500090	Marais arrière-littoraux du Bessin (14)
16	FR2500086	Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue (50)
17	FR2500100	Sites d'Écouves (61)
18	FR2500106	Etangs, forêts et tourbières du Haut Perche (61)
19	FR2500109	Bois et coteaux calcaires sous Bellême (61)
20	FR2500077	Baie du Mont Saint-Michel (35 - 50)
21	FR2500091	Vallée de l'Orne et ses affluents (14 - 61)
22	FR2500094	Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (14)
23	FR2500099	Haute vallée de l'Orne et ses affluents (61)
24	FR2500121	Estuaire de la Seine (14 - 76)
25	FR2500103	Haute vallée de la Touques et ses affluents (14 - 61)
26	FR2500107	Haute vallée de la Sarthe (61 - 72)
27	FR2500108	Bois et coteaux à l'ouest de Mortagne-au-Perche (61)
28	FR2500117	Bassin de la Souleuvre (14)
29	FR2500118	Bassin de la Druance (14)
30	FR2502001	La Hêtraie de Cerisy (14)
31	FR2502002	La carrière de Loissail (61)
32	FR2502003	La carrière de la Mansonnière (61)
34	FR2500464	Alpes Mancelles
35	FR2502004	Anciennes carrières de la vallée de la Mue (14)
36	FR2502005	Anciennes carrières de Beaufour-Druval (14)
37	FR2502006	Ancienne carrière de la Cressonnière (14)
38	FR2502007	Ancienne carrière d'Orbec (14)
39	FR2502008	Ancienne Champignonnière des Petites-Hayes (61)
40	FR2500150	Risle, Guil et Charentonne
41	FR2502015	Vallée du Sarthon et ses affluents (61)
42	FR2502014	Bocages et vergers du sud Pays d'Auge (61)
43	FR2502012	Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel (50)
44	FR2502009	Ancienne mine de Barenton (50)
45	FR2502016	Combles de l'église de Burcy (14)
46	FR2502017	Combles de l'église d'Amayé-sur-Orne (14)
47	FR2502011	Combles de la chapelle de l'oratoire de Passais (61)
48	FR2502010	Anciennes carrières souterraines d'Habloville (61)
49	FR2502013	Anciennes carrières souterraines de Saint-Pierre-Canivet (14)
50	FR2500018	Banc et récifs de Surtaiville (50)
51	FR2502019	Anse de Vauville
52	FR2502020	Baie de Seine occidentale (14 - 50)
53	FR2502021	Baie de Seine orientale (14)
1	FR2512001	Littoral Augeron (14)
2	FR2512002	Landes et dunes de la Hague (50)
3	FR2331044	Estuaire et marais de la Basse-Seine (14 - 76)
4	FR2512003	Havre de la Sienne (50)
5	FR2510047	Falaises du Bessin occidental (14)
6	FR2510037	Iles Chausey (50)
7	FR2512004	Forêts et étangs du Perche (61 - 28)
8	FR2510059	Estuaire de l'Orne (14)
9	FR2510046	Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys (14 - 50)
10	FR2510048	Baie du Mont Saint-Michel (35 - 50)
11	FR2510047	Baie de Seine occidentale (14 - 50)



directive «habitats»

directive «oiseaux»

Juin 2011

Source : DREAL Basse-Normandie - SRMP

Les différentes instances

Le comité de pilotage : le pivot de la concertation

La concertation est un élément déterminant de la démarche Natura 2000. En effet, la participation des acteurs locaux aux processus de réflexion et de décision permet d'envisager des mesures concrètes, adaptées et partagées à mettre en œuvre pour préserver la biodiversité.

Pour chacun des sites, le comité de pilotage (ou COPIL), présidé par un élu ou le Préfet, est le lieu de débat qui rassemble tous les acteurs locaux (élus,

organisations socioprofessionnelles, administrations, associations...) impliqués sur le site. Il constitue le pivot de la concertation qui se décline généralement en groupes de travail.

Son rôle est de valider les objectifs et la stratégie de gestion d'un site pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, en tenant compte des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.

La concertation menée en comité de pilotage doit aboutir à un projet de territoire le plus largement partagé en veillant à ce que l'intérêt collectif prime. Ce travail est retranscrit dans un document d'objectifs (DOCOB).

Une fois le DOCOB approuvé par le Préfet, le rôle du comité de pilotage est de suivre sa mise en œuvre et de rendre compte des résultats obtenus. ■

L'opérateur pour animer le site

Sur chaque site Natura 2000, une structure locale est choisie pour animer le site. L'opérateur Natura 2000 peut être une collectivité territoriale (Syndicat Mixte, Parc Naturel Régional, Communauté de communes...), une association (Conservatoire d'Espaces Naturels, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement...), ou un établissement public (Conservatoire du Littoral, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière...).

Sous le contrôle du comité de pilotage, la mission première de cet opérateur est d'élaborer le document d'objectifs, de mettre en œuvre les actions programmées et d'en assurer le suivi. Avec un souci constant d'ancrage territorial, il assure un lien entre les différents acteurs locaux en étant à leur écoute et en leur apportant une information continue, en complément des réunions des groupes de travail et du comité de pilotage.

Fédérer un groupe de personnes autour d'une problématique commune, favoriser la créativité pour trouver des solutions adaptées, faire ressortir les actions prioritaires par la participation des acteurs font partie des nombreux défis qui incombent à l'opérateur lors de la concertation. Une fois les objectifs fixés, il est moteur pour faire adhérer un maximum de personnes au projet Natura 2000 en suscitant auprès des propriétaires ou des exploitants, la signature de contrats, de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) ou encore de chartes Natura 2000. ■

« Que ce soit vécu positivement »

Un comité de pilotage rassemble tous les acteurs locaux. L'élu Philippe Faucon préside celui de la « Vallée de la Sée », dans le Sud-Manche.

Chaque site Natura 2000 a son Comité de pilotage. Philippe Faucon, maire-adjoint de Les Cresnays (canton de Brécey) est à la tête de celui de la « Vallée de la Sée » depuis novembre 2009. L'instance permet de réunir élus, organisations socioprofessionnelles, administrations, associations... « C'est le lieu pour créer les conditions du dialogue et de l'échange, l'instance où l'on arbitre les débats », analyse son président.

Barrant d'est en ouest le sud du département de la Manche avant de se jeter dans la baie du Mont-Saint-Michel, la rivière de la Sée, aux affluents très courts, est prioritairement retenue pour son exceptionnelle valeur piscicole. Peu entravée par les ouvrages, elle constitue une des toutes premières rivières de France pour la reproduction du saumon atlantique. Le site, qui associe à la rivière un « espace de protection rapprochée », est ainsi retenu au titre des habitats d'espèces.

Agriculteur, vice-président de la FDSEA Manche, l'homme prend ses fonctions très à cœur. « C'est important qu'on avance dans cette démarche pas si contraignante. Si le site a été retenu, c'est qu'il n'y a pas eu trop de bêtises de commises », souligne Philippe Faucon. Pour l'élu, l'enjeu est aussi dans l'animation sur le terrain, « pour créer les conditions du dialogue. On anticipe un maximum les choses pour qu'elles soient portées collectivement et positivement et non vécues comme des contraintes. Pour cela, le COPIL est un tour de table. On a tous les décideurs autour. Mais attention à ce que le réglementaire ne tue pas le bon sens ! » ■



Philippe Faucon, Président du comité de pilotage de la vallée de la Sée (Manche)

« Informer et convaincre »



© APRIM

Cyrille Delattre, chargée de mission au Parc Naturel Régional Normandie-Maine

En quoi consiste votre mission ?

Tout d'abord recenser, sur les sites Natura 2000 identifiés au sein du PNR*, les agriculteurs, forestiers et propriétaires privés. Trois quarts d'entre eux ignorent tout simplement qu'ils sont concernés par la directive européenne. Notre rôle est alors de les informer, par le biais de réunions collectives ou de rendez-vous individuels, afin d'envisager avec eux les actions de préservation ou de restauration à mettre en œuvre. C'est beaucoup de communication et de pédagogie. Nous sommes un peu des « VRP de la biodiversité » : il faut les convaincre de l'intérêt que revêt leur propriété d'un point de vue naturel et de l'intérêt qu'ils ont à mener ces travaux ! C'est un travail à long terme.

Ces actions sont-elles en cohérence avec les missions du parc ?

Totalement ! Pour preuve, "favoriser la biodiversité" est l'axe prioritaire inscrit dans les orienta-

tions du parc pour la période 2008-2020. Comme pour Natura 2000, articuler les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, c'est au cœur des missions du parc ! La différence reste que cela est mené à l'échelle de 264 communes, 4 départements et 2 régions...

Quels sont les premiers résultats ?

La première année a été la plus dure, mais désormais nous sommes bien identifiés par la population et les professionnels. Sur la Haute Vallée de la Sarthe, parmi les 250 agriculteurs concernés par Natura 2000, 103 ont par exemple déposé un dossier d'engagement de parcelle pour une mesure agro-environnementale (entre 2008 et 2010), soit la moitié de la surface du site engagé. C'est très encourageant. ■

* Parc Naturel Régional. Celui de Normandie-Maine compte 16 sites Natura 2000, dont 10 sont animés par le parc.



Réseau des opérateurs et des services de l'État en charge de Natura 2000 en Basse-Normandie

© DREAL

Des incitations pour gérer les sites

Financières et fiscales, des opportunités sont proposées. Elles varient selon les milieux et les bénéficiaires. Explications et témoignages.

La mise en œuvre de Natura 2000 ne se limite pas à se mettre d'accord sur des périmètres et à observer l'évolution de la faune et de la flore. Des incitations financières et fiscales sont proposées à tous les habitants et usagers des sites Natura 2000 pour assurer la bonne gestion des habitats et des espèces qui s'y trouvent. Ces incitations peuvent prendre trois formes différentes :

- les Contrats Natura 2000 ;
- les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) ;
- la Charte Natura 2000.

Les Contrats Natura 2000 représentent le fer de lance de cette politique. Il s'agit d'un accord volontaire entre un propriétaire ou un locataire de terrains et le Préfet du département concerné, à travers lequel le premier s'engage à effectuer des travaux d'entretien ou de restauration d'un milieu naturel selon un cahier des charges bien précis, en contrepartie d'une aide financière de l'État et de l'Europe. Les Contrats Natura 2000 peuvent porter sur toutes sortes d'habitats (landes, forêts, mares, dunes...) ou d'espèces (papillons, amphibiens, oiseaux, chauves-souris...)

d'intérêt européen. Le financement couvre généralement la totalité des dépenses.

Autre type de contrat, **les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées** sont réservées aux exploitants agricoles. Elles ont vocation à soutenir la production agricole sur des terrains souvent difficiles, en recourant à des techniques favorables aux habitats et aux espèces qui ont justifié la désignation des sites. Les principales mesures concernées par les MAET sont la modération ou l'absence de fertilisants sur les prairies, le retard de fauche pour permettre à des oiseaux d'élever leurs petits ou à des plantes de fructifier, l'entretien des haies, la reconversion de labours en prairies permanentes ...

La Charte Natura 2000, troisième outil proposé par l'État pour gérer les sites Natura 2000, s'adresse lui aussi aux propriétaires et aux locataires de terrains concernés par un site. Contrairement aux Contrats qui impliquent des investissements ou des travaux onéreux, la Charte Natura 2000 est une reconnaissance par l'État de pratiques habituelles, peu coûteuses, qui contribuent à la bonne qualité écologique des sites. La Charte donne droit pendant cinq ans à des exonéra-

tions fiscales (exonération totale de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti notamment) ainsi qu'à d'autres dispositions incitatives en forêt.

Les premiers contrats Natura 2000 ont été signés en 2004 en Basse-Normandie. A ce jour, 120 contrats ont été signés pour un montant total de 2,6 millions d'euros. 503 dossiers MAET ont été signés par des agriculteurs entre 2007 et 2010 pour un montant de 10,3 M€.

Natura 2000 est fondé sur le volontariat : chacun reste libre de s'engager ou pas dans un Contrat, une Charte ou une MAET. Le rôle de l'Opérateur est d'élaborer sur chacun des sites, des mesures attractives et bien adaptées aux particularités locales sur la base du cadre et des budgets fixés par l'État.

Toutes les actions éligibles aux Contrats, aux MAET et à la Charte sont listées dans le Document d'objectifs validé par le Comité de pilotage de chaque site. L'opérateur local est l'interlocuteur privilégié des candidats à la souscription à l'un de ces outils. ■

« Natura 2000 ? Une opportunité ! »

A Bresolettes, Patricia Bouffanais a signé un contrat Natura 2000 afin de protéger la faune et la flore qui vivent dans ses parcelles humides situées aux abords de l'étang du Gré.

Un vrai berceau de biodiversité ! Les parcelles humides appartenant à la SCI « La Pomarie », gérées par Patricia Bouffanais, sont situées au cœur de la clairière de Bresolettes aux abords de l'étang de Gré. Autrefois plantées en épicéa, elles ont été nettoyées (arbres exploités et parcelles restaurées) grâce à un contrat Natura 2000.

« Dans la famille, nous étions convaincus de la nécessité de passer un tel contrat et de s'engager dans la démarche proposée par le Parc », souligne Patricia Bouffanais. C'est après avoir repéré la richesse naturelle du site, via des inventaires naturalistes, que le Parc a proposé à la propriétaire de signer ce document. « Sans cette opportunité, nous n'aurions rien fait sur cette zone de marais, assure-t-elle. Le marécage serait resté tel quel. »

Heureux contrat... En effet, ces tourbières recèlent des habitats uniques. Sur les rives de l'étang vivent pas moins de douze espèces protégées au niveau national : des chauves-souris et des amphibiens (salamandre tachetée, triton crêté, grenouille agile). Sans oublier la *drosera à feuilles rondes*, cette plante carnivore que l'on retrouve dans ce milieu tourbeux spécifique.

La démarche qu'elle a engagée a impulsé une dynamique locale très forte. D'autres propriétaires privés se sont depuis rapprochés du Parc. A tel point que la clairière de Bresolettes vient d'être classée Réserve Naturelle Régionale⁽¹⁾ pour son intérêt écologique majeur. ■



Patricia Bouffanais, gérante de la Société Civile Immobilière « La Pomarie », propriétaire de parcelles à Bresolettes (Orne).

⁽¹⁾ Elle s'étale en fait sur quatre communes, Bresolettes, Prépotin, Bubertré et Randonnai et totalise 780 ha, dont 690 ha de forêt domaniale et 90 ha de parcelles privées.



Opération de bûcheronnage chez Madame Bouffanais



« Natura 2000, une chance plus qu'une contrainte »

Parmi les incitations de Natura 2000 figurent les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET). Exemple auprès d'un éleveur installé dans l'Orne.

Ses 25 vaches, des Hereford, paissent paisiblement sur 23 hectares, dans la Vallée de la Sarthe, à Hérou. « *Un élevage toutes herbes et plein air intégral* », précise Jean-Christophe Bétis, à la tête de cette exploitation de vaches allaitantes. Il a été l'un des premiers agriculteurs du PNR Normandie-Maine à signer un contrat Natura 2000 et à s'engager dans des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), en l'occurrence la gestion extensive des prairies.

Sur sa parcelle, pas de désherbage chimique, aucune fertilisation organique ou minérale, pas de destruction et un maintien des surfaces en herbe. En quelque sorte, il laisse la nature faire. Pour lui, c'est finalement un plus pour la qualité nutritive de l'herbage. « *Toutes les plantes ont une utilité. Avec ce système, la flore est plus riche et c'est meilleur pour la santé des animaux*, estime-t-il. *Le pissenlit, par exemple, souvent décrié, est en fait un puissant protecteur du foie pour les vaches au sortir de l'hiver* ».

L'agriculteur envisage Natura 2000 comme une chance plus que comme une contrainte, un filet de sécurité pour s'engager dans une pratique agricole plus respectueuse de l'environnement. « *Changer un système d'exploitation, c'est prendre un risque*, explique-t-il. *Avec les compensations, Natura 2000 permet de le prendre* ». Jean-Christophe Bétis a décidé d'aller encore plus loin. Il projette de convertir son exploitation à l'agriculture biologique et à la vente directe aux consommateurs. ■



Jean-Christophe Bétis,
agriculteur à Saint-Céneri-le-Gérei (61)

Dans les combles de l'église de Burcy

A Burcy, près de Vire, des chauves-souris ont élu domicile dans l'église. Ses combles sont désormais classés Natura 2000.

Température élevée et grands volumes : les combles de l'église de Burcy sont devenus le gîte idéal pour la communauté des chauves-souris. Le refuge parfait pour une centaine de femelles de Grands Murins qui y élisent domicile, de mars à août environ, afin de donner naissance à leur unique petit. « *Nous sommes leur maternité. Elles mettent bas et élèvent leur jeune avant de repartir* », sourit Catherine Boisnier, maire de la petite commune du bocage virois.

Alerté de leur présence en 2003, le Groupe Mammalogique Normand (GMN) puis le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie veillent maintenant à leur protection. Et les combles sont désormais protégés et classés Natura 2000 comme site de reproduction. Pour permettre le suivi scientifique, un plancher en chêne pour accéder au premier palier et un cheminement sécurisé ont pu être financés. « *C'est un plus pour le bâtiment alors que ça pouvait être vu comme une contrainte. Ces Grands Murins font partie de notre patrimoine* », soulignent Catherine Boisnier et Bernadette Duchemin, son adjointe. Chiroptères de grande taille, ils sont la plus grande des vingt espèces de chauve-souris répertoriées en Basse-Normandie.

De son côté, la commune réfléchit à des actions de sensibilisation. En projet, une nuit de la chauve-souris devrait être organisée en 2012, en collaboration avec les écoles. Quant au panneau d'information sur les Grands Murins de Burcy, il est arrivé en mairie. Il devrait bientôt être posé près de l'église. ■



Catherine Boisnier,
Maire de Burcy (Calvados)

Des images pour comprendre !

Pour expliquer les tenants et les aboutissants de Natura 2000, la DREAL a commandé un documentaire de 52 minutes à Olivier Chasle.

Comment avez-vous procédé ?

Nous avons donné la parole à tous ceux concernés, d'une manière ou d'une autre, par les directives européennes de Natura 2000, qu'ils soient ornithologues, agriculteurs ou industriels. À travers ce film, nous voulions montrer comment ces procédures étaient vécues et traduites sur le terrain. En tournant sur une année entière, j'ai vu évoluer les regards et les opinions.

Qu'avez-vous découvert en tournant ce film ?

J'ai d'abord appris à connaître un patchwork de paysages inconnus. Même si j'ai déjà tourné quelques documentaires sur la filière équine dans la région, j'étais loin d'imaginer qu'elle recelait autant de richesses. J'ai également rencontré des experts de la biodiversité, notamment chez les professionnels de la direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et au sein des structures impliquées dans la mise en œuvre de Natura 2000. Ce sont des gens dynamiques qui aiment faire partager leurs connaissances et qui sont très attachés au dialogue avec les acteurs du territoire. Ils m'ont appris à lire un paysage et peuvent raconter une foule d'histoires simplement à partir d'un vol d'oiseau. ■



Olivier Chasle, réalisateur

L'évaluation des incidences : pour un moindre impact

Concilier les enjeux du territoire avec les projets

On entend par « projet » un document de planification, un projet d'activité ou d'aménagement, une manifestation en milieu naturel... Ces d'activités risquent d'avoir des incidences sur un site Natura 2000 (destruction d'un habitat naturel, perturbation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire...). L'évaluation des incidences Natura 2000 va permettre de concevoir un projet le plus compatible possible avec la préservation des sites Natura 2000.

Comment réaliser une étude d'incidences Natura 2000 ?

L'évaluation des incidences est une analyse ciblée sur les habitats naturels et les espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés, proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Un projet pourra être autorisé si les enjeux de conservation des sites Natura 2000 ne sont pas menacés. Dans le cas contraire, le projet ne pourra être autorisé que s'il répond à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre de mesures de suppression, de réduction voire de compensation de ses impacts, après information ou avis de la Commission Européenne.

L'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis, mais à s'interroger, dès sa conception, pour trouver la solution de moindre impact sur le site Natura 2000.



Création de mare dans le cadre du chantier de l'A88

Combiner enjeux de protection de la nature et activités humaines, sans « sanctuariser » ces espaces, tel est l'objectif majeur de l'évaluation des incidences ! ■

Natura 2000 en mer : 9 sites en Basse-Normandie

Dans le cadre de ses engagements internationaux, la France a étendu en 2008 son réseau Natura 2000 jusqu'alors majoritairement terrestre, au milieu marin.

En Basse-Normandie, cela s'est traduit par la création de 9 sites Natura 2000 majoritairement marins (2 au titre de la directive « oiseaux » et 7 relevant de la directive « habitats »), répartis sur l'ensemble de la façade maritime régionale.

Cinq grands types d'habitats naturels côtiers et marins d'intérêt européen sont présents en Basse-Normandie : les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, les récifs, les grandes criques et baies peu profondes, les estrans sableux ou

vasières exondées à marée basse ou encore les estuaires. Parmi les espèces marines désignées, on retrouve le grand dauphin, le marsouin commun ou le phoque veau-marin, ainsi que de nombreux oiseaux marins qui effectuent une grande partie de leur cycle de vie en mer.

Comme pour les sites terrestres, les activités humaines présentes sur les sites (pêche professionnelle et de loisir, activités nautiques et subaquatiques, conchyliculture, immersion de sédiments de dragage au large des ports...) seront prises en compte dans la démarche.

2011 constitue l'année de lancement de l'élaboration des documents d'objectifs sur ces sites. Le premier



Fonds marins à *Polymastia boletiformis*

comité de pilotage a été mis en place sur le site « Baie de Seine occidentale ». ■

Renseignements pratiques - adresses utiles

Informations générales sur Natura 2000 en France : www.natura2000.fr

Informations sur Natura 2000 en Basse-Normandie

DREAL de Basse-Normandie - Service Ressources naturelles, Mer et Paysage / Division Biodiversité
<http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

Informations sur les mesures incitatives possibles dans chaque site Natura 2000

Contacter l'opérateur du site Natura 2000 concerné (liste et coordonnées sur le site Internet de la DREAL, rubrique Biodiversité/Engagements internationaux/Natura 2000)

Informations sur les évaluations d'incidences Natura 2000

<http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-r389.html>

Editeur : **DREAL Basse-Normandie** - Directeur de la publication : **Christophe Quintin** - Comité de rédaction : **Service Ressources naturelles, Mer et Paysage / division biodiversité** (Thomas Biero, Bruno Dumeige, Sandrine Robbe, Anne-Laure De Rosa, Emilie Savaroc, Denis Rungette), **Mission Intégration Environnementale** (Aurélien Gaudet) - Interview : **Philippe Legueltel** - Création graphique : **Mission de Pilotage et d'Appui aux Services/Pôle communication** (Séverine Bernard) - Impression : **Schuller - graphic** - imprimé sur papier respectant les normes environnementales - Tirage 3 000 exemplaires. Bandeau de photos première et dernière pages : L. Arthur, M. Collard, CPE Cotentin, CSP, J.F. Elder, G. Gautier, Maison de l'Estuaire, L. Mignaux, F. Parais, M. Ribeiro, J.P. Rioult, S. Rivez, R. Rolland, D. Rungette



aprim